

Compte-Rendu CM2 du 10-03-2026

Le mardi 10 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe CID.

Secrétaire de la séance : NICOLE CAYRE

Présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, NICOLE CAYRE, Colette PROENCA, Frédéric PITARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

Représentés : Alain LESCALE représenté par Jean-Claude GADALOU, Pierre TEULIERE représenté par Anne-Marie PECHEUR

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Arrêt PV CM du CM du 26-02-2026
- Délibération sur le Compte Financier Unique 2025 – Service Assainissement
- Affectation de résultat 2025 – Service Assainissement
- Délibération sur le Compte Financier Unique 2025 - Commune
- Affectation de résultat 2025 - Commune
- Reste A Réaliser 2025
- Note de présentation brève et synthétique Commune et Assainissement
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Arrêté PV du Conseil Municipal du 26-02-2026 (N° DE_2026_007)

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2026.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur Le Maire met au vote l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2026.

Voix pour : 11
Voix Contre : 0
Abstention : 0

Délibération : adoptée

Délibération sur la Compte Financier Unique 2025 - Service Assainissement (N° DE_2026_008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses année 2025 23 280.97 €
- Recettes année 2025 31 588.46 €
- **Résultat année 2025 Excédent 8 307.49 €**

RESULTAT Excédent cumulé 14 485.91 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2025 9 628.42 €
- Recettes année 2025 8 470.15 €
- **Résultat année 2025 Déficit - 1 158.27 €**
- **Résultat reporté (2024) - 1 107,15€**

RESULTAT Déficit cumulé - 2 265.42 €

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

- Résultat excédentaire d'investissement cumulé
- **Résultat déficitaire d'investissement - 2 265.42 €**
- Prise en compte des RAR / dépenses
- Prise en compte des RAR/recettes
- Excédent de financement réel
 - Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2025 2 265.42 en investissement (1068)

Au budget primitif 2024 20 527.98 € 002

Le CFU 2025 peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	14 485.91	1 107.15	0,00	1 107.15	14 485.91
Opérations exercice	23 280.97	31 588.46	9 628.42	8 470.15	32 909.39	40 058.61
Total	23 280.97	46 074.37	10 735.57	8 470.15	34 016.54	54 544.52
Résultat de clôture		22 793.40	2 265.42			20 527.98
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	22 793.40	2 265.42	0,00	0,00	20 527.98
Résultat définitif		22 793.40	2 265.42			20 527.98

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique - Assainissement
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Affectation de Résultat 2025 - Assainissement (N° DE_2026_009)

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025
- Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 22 793.40 € décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT SERVICE ASSAINISSEMENT

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	- 5 679.61
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 107.75 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	- 1 158.27 €
Solde d'exécution cumulé	- 2 265.42

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement	_____
Recettes d'investissement.....	_____
Solde.....	_____

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 2 265.42 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	_____
besoin de financement	- 2 265.42 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice.....	_____
Résultat antérieur.....	8 307.49 €
Total à affecter.....	14 485.91 €
	22 793.98 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068)

- 2 265.42 €

2) Affectation complémentaire en "Réserves"

(crédit du compte 1068)

**3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP
2025**

20 527.98 €

(report à nouveau créditeur)

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

20 527.98 €

Délibération : adoptée

Délibération sur le Compte Financier Unique (N° DE_2026_010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses année 2025 582 957.05 €
- Recettes année 2025 651 288.69 €
- **Résultat année 2025 Excédent 68 331.64 €**

Résultat antérieur 2024 240 256.58 €

RESULTAT Excédent cumulé 308 588.22 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses année 2025 126 837.66 €
- Recettes année 2025 69 529.11 €
- **Résultat année 2025 Déficitaire 57 308.55 €**
- **Résultat reporté (2024) - 12 301.69 €**

RESULTAT Déficit cumulé - 69 610.24 €

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement cumulé €

Résultat déficitaire d'investissement - 69 610.24 €

Prise en compte des RAR / dépenses - 4 000.00 €

Prise en compte des RAR/recettes 13 449.00 €

Déficit de financement réel - 60 161.24 €

- Besoin de financement réel

Affectation du résultat 2025 60 161.24 € en Recette INV au 1068**Au budget primitif 20245 248 426.98 € 002**

Compte Financier Unique peut donc se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		240 256.58	12 301.69		12 301.69	240 256.58
Opérations exercice	582 957.05	651 288.69	126 837.66	69 529.11	709 794.71	720 817.80
Total	582 957.05	891 545.27	139 139.35	69 529.11	722 096.40	961 074.38
Résultat de clôture		308 588.22	69 610.24			238 977.98
Restes à réaliser			4 000.00	13 449.00	4 000.00	13 449.00
Total cumulé		308 588.22	73 610.24	13 449.00	4 000.00	252 426.98
Résultat définitif		308 588.22	60 161.24			248 426.98

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique -Commune
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée**Affectation de Résultat - Commune (N° DE_2026_011)****AFFECTATION DE RESULTAT Commune de CARENNAC****POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur 240 256.58€

reporté (report à nouveau) - 12 301.69 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice • 57 308.55

Solde d'exécution cumulé -69 610.24 €

RESTE A REALISER

Dépenses d'investissement - 4 000€

Recettes d'investissement..... 13 449.00 €

Solde..... 9 449 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé..... - 69 610.24€

Rappel du solde des restes à réaliser..... 9 449 €

besoin de financement - 60 161.24 €

RESULAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice.....	68 331.64 €
Résultat antérieur.....	240 256.58 €
Total à affecter.....	308 588.22 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068) -60 161.24€

2) Affectation complémentaire en "Réserves"

(crédit du compte 1068)

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 248 426.98€

(report à nouveau créditeur)

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 248 426.98€

Délibération : adoptée

Reste A Realiser 2025 (N° DE_2026_012)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture du budget investissement intervient le 31 décembre 2025 et qu'il convient d'établir l'état des Restes à Réaliser de la section investissement à reporter sur l'exercice 2026

Compte Financier Unique 2025

Budget Principal

Etat des restes à Réaliser - Dépenses d'Investissement

OPERATION	Articles budgétaires	Nature et Objet de la Dépense	RAR
202506	203	Etude changement EP - FDEL	4 000.00 €
TOTAL			4 000,00 €

Arrêté le présent état à la somme de quatre mille euros

Etat des restes à Réaliser - Recettes d'Investissement

OPERATION		SUBVENTIONS	RAR
202405	1323	FAST	13 449.00 €
TOTAL			13 449,00 €

Arrêté le présent état à la somme de treize mille quatre cent quarante-neuf euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve les RAR 2025

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique (N° DE_2026_013)

COMMUNE DE CARENNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**• Le cadre général du CFU**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) que se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La Commune de Carennac s'est portée candidate pour les comptes 2023.

Ainsi, la loi prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette présente note répond à cette obligation pour la Commune de Carennac ; elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2025.

Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Financier Unique du budget principal ainsi que les Comptes Financiers Uniques correspondants aux différents [budgets annexes](#) (Assainissement)

- **Le Compte Financier Unique** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (Budget primitif et Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)

- Il présente donc les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis par l'ordonnateur (Le Maire) pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
- Il a la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.
- Il respecte les grands principes budgétaires et comptables : Annualité-Unité-Universalité-Sincérité-Spécialité-Equilibre

• Déroulement de la séance

- L'article L 2121-14 du CGDT précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est interdit de voter son propre CFU.
- Le vote du CFU comprend : La délibération constatant l'adoption du CFU

L'affectation du résultat

L'Etat des RAR

• CFU – COMMUNE

- La section de fonctionnement

La Section de Fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

• Les dépenses de fonctionnement – Montant BP – 2025 : 800 711.02 € – Dépenses réelles 5582 957.05 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'énergie, eau et assainissement, d'entretien des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, frais

d'affranchissement et de télécommunication, les subventions aux associations, les cotisations aux syndicats , les intérêts des emprunts, les charges de personnel.

La commune poursuit ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

On peut constater une stabilité des frais de combustible, eau, électricité

Le poste « autres matières et fournitures » a augmenté du fait du remplacement des cimaises dans les salles polyvalentes, de l'achat de jetons pour l'entrée du Cloître, le fleurissement du Bourg

Plusieurs travaux de travaux de peinture, notamment dans l'entrée de la bibliothèque et la cage d'escalier ont alourdi le poste « réparation et entretien bâtiment public », de même que la révision de la toiture de l'école et la réparation d'une partie de la toiture du Cloître.

Les frais de réparation des véhicules ont été également importants avec des frais sur l'épareuse.

Le chauffe-eau de l'école a été changé.

Les frais de personnel ont augmenté du fait de l'absence pour arrêt maladie de certains agents qui travaillent sur le site de l'école et qui ont été remplacés, sur les 9 agents travaillants pour la Commune, les salaires + charges de 5 agents sont remboursés par le SIVU et la Communauté de Communes, le salaire d'un agent est compensé par l'indemnité de la Poste.

A noter une augmentation des frais de participation au SIVU, qui dans son évolution, prend en charge les frais de fonctionnement de l'école qui génèrent des recettes supplémentaires de remboursement.

La baisse des intérêts des emprunt se poursuit

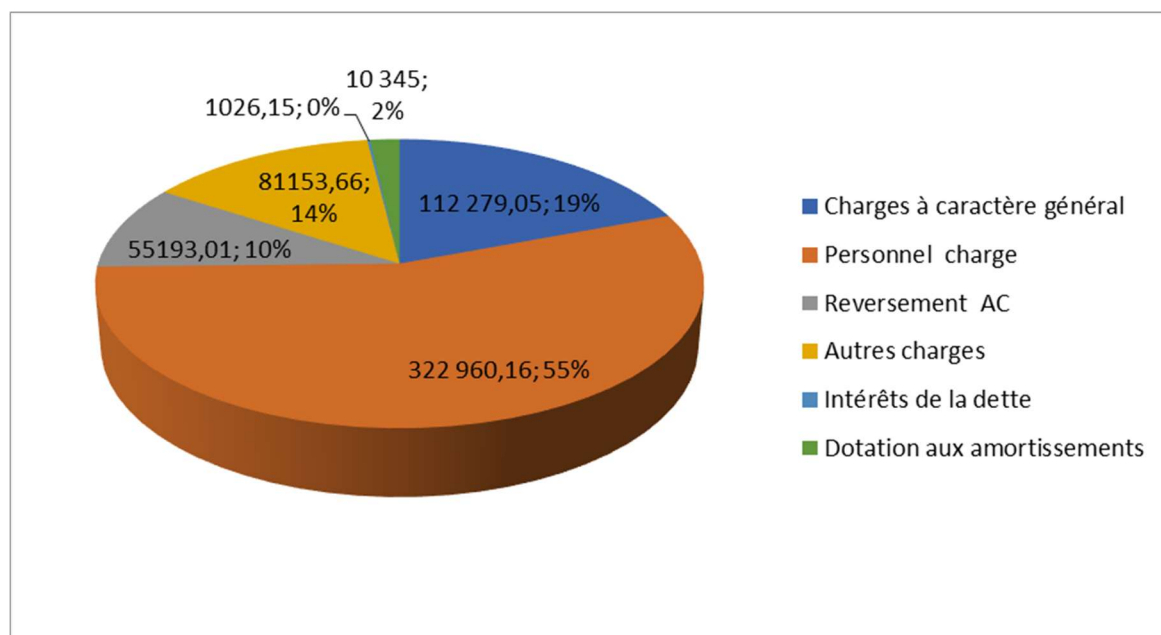
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Article	Dépenses	BP 2025	Réalisé 2025
60611	Eau et Assainissement	6 000 €	4 103.89 €
60612	Electricité	22 000 €	18 533.18 €
60621	Combustibles	12 000 €	8 015.30 €
60622	Carburants	7 000,00 €	5 329.81 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 000 €	1 775.28 €
60623	Alimentation	3 000,00 €	453.90 €
60631	Fournitures entretien	4 000,00 €	2 481.02 €
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00 €	1 408.34 €
60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €	901.49 €
60636	Vêtements travail	1 000,00 €	431.92 €
6064	Fournitures administratives	2 500,00 €	2 524.91 €
6068	Autres mat et fournitures	20 000,00 €	9 018.66 €
Chap 60		81 500,00 €	54 977.70 €
613	Locations	6 000,00 €	3 797.63 €
615221	Entretien-réparation bât	9 000,00 €	5 048.15 €
615231	Entretien-réparation voirie	7 000,00 €	0,00 €
615232	Entretien-réparation réseaux	10 000,00 €	3 271.20 €
61551	Entretien mat roulant	7 000,00 €	1 935.05 €

61558	Entretien autres biens immo	4 000,00 €	1 987.27 €
6156	Maintenance	11 000,00 €	10 736.84 €
6151	Assurances	11 000,00 €	10 709.73 €
618	Divers	6 000,00 €	544.50 €
Chap 61		71 000 €	38 030.37 €
622	Rémunération intermédiaire	200,00 €	313,30 €
623	Relations publiques	6 000,00 €	3 411.46 €
626	Frais postaux + orange	6 000,00 €	2 096.73 €
627	Services bancaires	2 000,00 €	38.59 €
6281	Cotisations	4 000,00 €	4 047,00 €
6282	Gardiennage	500,00 €	239.93 €
62876	Remboursement frais ADS	10 000,00 €	3 410,00 €
62878	Frais tiers	100,00 €	0,00 €
6288	Autres Services Ext	4 000,00 €	983.97 €
Chap 62		32 800,00 €	14 915.98 €
635	TF	6 000,00 €	4 355.00 €
Chap 63		6 000,00 €	4 355.00 €
6218	Autre Personnel extérieur	8 000,00 €	4 882.38 €
633	CDG	2 100,00 €	1 892.74 €
6411	Personnel Titulaire	185 000,00 €	154 879.91 €
6413	Personnel Non Titulaire	50 000,00 €	43 207.69 €
6450	Charges	120 000,00 €	110 257.26 €
6470	Autres Charges	4 000,00 €	5 842.18 €
648	CNAS	2 000,00 €	1 998.00 €
Chap 64		361 000,00 €	316 185.04 €
7391111	Dégrève Jeunes Agri TFPNB	1 000,00 €	526,00 €
739118	Autres revers, restit. Contrib. Dir	1 000,00 €	0,00 €
739211	AC	60 000,00 €	54 667,01 €
Chap 014		62 000,00 €	55 193.01 €
65311	Indemnités de fonction	17 000,00 €	14 776.31 €
6541	Créances admises NV	4 000,00 €	0,00 €
65568	Autres contributions	20 000,00 €	17 724.86 €
6558	Autres contributions obligatoires	52 000,00 €	44 850,00 €
65748	Subventions	3 500,00 €	3 795,00 €

65883	divers	10,00 €	7.00 €
6588	Autres charges	500,00 €	0.49 €
Chap 65		97 305,00 €	81 153.66 €
66111	Intérêts prêt	2 100,00 €	1 026.15 €
Chap 66		2 100,00 €	1 026.15 €
		200,00 €	0,00 €
Chap 67	Charges Spécifiques	200,00 €	0,00 €
681-042	Amortis + Pro Charges	9 265.00 €	9 265.00 €
Chap 68		9 265.00 €	9 265.00 €
681	Dot amort + provision charges fonct	1 080.02 €	1 080.02 €
Chap 68		1 080.02 €	1 080.02 €
23	Virement à la section d'Inv	66 656 €	
	TOTAL DEPENSES	800 711.02 €	582 957.05 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2025



• Les recettes de fonctionnement – Montant BP 205 800 711.02 € Recettes réelles 2025 : 651 288.69 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (concession cimetière, stationnement) et aux visiteurs (entrées du cloître - recettes des parkings) , aux produits issus de la fiscalité directe locale (TFB et TFNB), fonds de péréquation, taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et les remboursements du SIVU et CAUVALDOR dans le cadre des conventions de services partagés de notre personnel de l'école et du périscolaire ainsi que la Poste pour l'Agence Postale, les locations des salles polyvalentes, les baux.

Les recettes ont baissé de 4.68 %

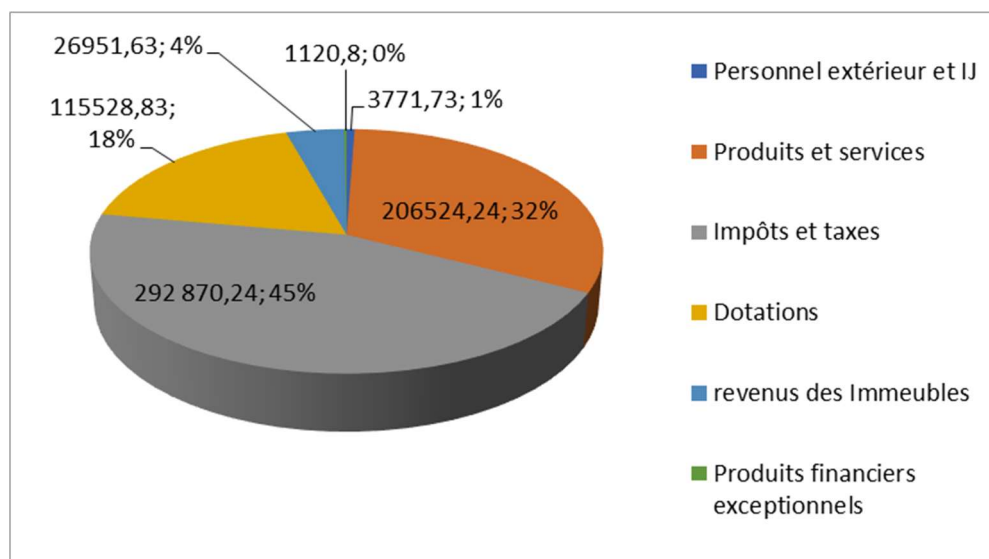
Les recettes issues du parking payant sont stables, les entrées du cloître ont baissé de 3 400 €.

La fiscalité directe a baissé également de 31 970 € ainsi que les droits de mutation, les dotations de l'Etat sont stables.

Articles	Recettes	BP 2025	Réalisé 2025
2	Excédent Antérieur Reporté	240 256,58 €	
2		240 256,58 €	
6419	IJ	0,00 €	2 376,73 €
	Rembour autres ch sociales	0,00 €	1 395,00 €
Chap 64		0,00 €	3 771,73 €
70311	Concessions cimetières	200,00 €	190,50 €
7032	Stationnt et loc voie publique	800,00 €	859,44 €
70383	Redevance stationnement	30 000,00 €	41 028,00 €
70610	Enlèvement déchets	100,00 €	120,00 €
7062	Entrées Cloître + vente plaquettes	16 000,00 €	17 681,16 €
70688	Indemnité Poste	15 000,00 €	16 224,00 €
70846	Remboursement périscolaire	24 000,00 €	30 983,88 €
70848	Remboursement SIVU + Bétaille	70 000,00 €	91 749,18 €
70878	Charges loyers + frais école	6 000,00 €	7 688,08 €
Chap 70		162 100,00 €	206 524,24 €
73111	Impôts Directs	271 344,00 €	269 576,00 €
73118	Rôles supplémentaires	0,00 €	605,00 €
732221	FPIC	0,00 €	8 167,00 €
73223	Droits de Mutation	6 221,00 €	14 522,24 €
Chap 73		277 344,00 €	292 870,24 €
74111	DGF	71 723,00 €	71 723,00 €
741121	DSR	20 543,00 €	20 543,00 €
741127	DNP	3 854,00 €	3 854,00 €
742	D élus locaux	4 819,00 €	4 819,00 €
744	FCTVA	0,00 €	1 706,83 €
7418	Autres Participations Etat	0,00 €	0,00 €
7472	Région	0,00 €	1 000,00 €
74833	Compensation Exo TF	3 968,00 €	3 968,00 €
748374	Dot biodiversité et aménité rurales	0,00 €	7 915,00 €
Chap 74		104 907,00 €	115 528,83 €
752	Revenus des Immeubles	14 421,44 €	30 946,52 €
756	Libéralités reçues	150,00 €	150,00 €
75883	Excédents s/opé de gestion	0,00 €	2,00 €

7588	Autres pdts gestion courante	200,00 €	374,33 €
Chap 75		14 771,44 €	31 472,85 €
7621	Prod immo fin encaissées à échéance	0,00 €	9,80 €
Chap 76		0,00 €	9,80 €
777	Subv inv transférée	1 111,00 €	1 111,00 €
Chap77	Produits spécifiques	1 111,00 €	1 111,00 €
	TOTAL RECETTES	800 711,02 €	651 288,69 €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2025



• La Section Investissement

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à Moyen Terme et Long Terme de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement de la Commune regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité, telles que le remboursement du capital des emprunts (29 102.09€)

La Commune a fini l'adressage avec l'achat et la pose de plaques de rue, ruelles, routes, chemins, impasses

La bibliothèque a ouvert ses portes en juillet 2025, l'ancienne mairie a complètement été transformée.

Des sanitaires enfants ont été rajoutés, les fenêtres de l'école (face à la cour) ont été changées pour des double-vitrages.

Une rampe dans l'escalier du Cloître a été installée ainsi que de nouveaux éclairages.

Le sol de l'entrée des salles polyvalentes a été rénovée.

Une étude a été menée par la FDEL (Fédération d'Electrification du Lot) pour changer l'éclairage public.

Des panneaux pour une meilleure isolation phonique ont été installés dans la salle du Conseil Municipal.

Un nouvel horodateur a été installé à l'aire des Camping-car.

Un placard a été installé dans la cuisine de la Salle du Vieux Quercy.

• Les dépenses d'investissements : Montant BP 195 773.56 Dépenses réelles : 95 517.57 € et RAR 4 000 €

CFU 2025 - DÉPENSES INVESTISSEMENT 2025

Article	Opé	Désignation	BUDGET 2025	DM	Réalisé 2025	RAR 2025
1		solde exécution Inv	12 301,69 €			
			12 301,69 €			
139151 - 040		subv compte gfp de ratt	1 111,00 €		1 111,00 €	
139151-041		subv compte gfp de ratt		2 107,00 €	2 107,00 €	
Chap 13			1 111,00 €		3 218,00 €	
1641		Emprunts	36 000,00 €		29 102,09 €	
165		Dépôt et cautionnement reçus	1 186,87 €			
Chap 16			37 186,87 €		29 102,09 €	
TOTAL	HORS	EQUIPEMENT	50 599,56 €	2 107,00 €	32 320,09 €	
203	202304	Etude aménagement traverse RD20	3 618,00 €		0,00 €	
203	202403	Adressage SDAIL Etude	1 639,00 €	468,00 €	2 107,00 €	
2181	202404	Adressage Achat plaques	25 000,00 €		17 896,54 €	
2131	202405	Bibliothèque	44 000,00 €		40 559,59 €	
	202501	Extracteur Sanitaires Magnagues	500,00 €			
2135	202502	Main courante tour XV ème	3 300,00 €		3 258,00 €	
2135	202503	Nouveaux éclairages Cloître	2 910,00 €		2 910,00 €	
2135	202504	Sols Salles Polyvalentes	4 200,00 €		4 200,00 €	
2181	202505	Chaises + chariot Salles poly Vieux Quercy	4 000,00 €			
203	202506	Etude Changement éclairage - FDEL	4 000,00 €			4 000,00 €
2135	202507	Isolation phonique Salle du Conseil Municipal	3 600,00 €		3 532,80 €	
	202508	Horodateur Parking Camping-Car	7 600,00 €		6 648,00 €	
	202509	1ère Tranche EP	8 000,00 €			
	202510	Jeux enfants	6 000,00 €	-4 778,50 €		
	202511	Petit outillage	1 250,00 €		699,00 €	
	202512	Fenêtres Ecole - Classe Mme ROUX	7 000,00 €	625,40 €	7 625,40 €	
	202513	Panneaux œuvres - Parcours Peintres	750,00 €		750,00 €	
	202514	Luminaires Noël	3 000,00 €			

	202515	Colombarium	7 000,00 €			
	202516	Placard cuisine Vieux Quercy	2 000,00 €		2 000,00 €	
	202517	Pose projecteur	700,00 €		646,44 €	
	202518	Caméras Mairie + APC	1 000,00 €			
	202519	Porte école	2 000,00 €			
	202520	Ordinateur Mairie		1 684,80 €	1 684,80 €	
Chap 21			143 067,00 €		95 517,57 €	4 000,00 €
TOTAL			193 666,56 €	2 107,00 €	126 837,66 €	

• Les Recettes d'investissements : Montant BP 195 773.56 Recettes réelles : 69 529.11 € - RAR 13 449.00 €

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les RAR.

CFU 2025 - RECETTES INVESTISSEMENTS 2025

Article	Opé	Désignation	TOTAL BUDGET 2025	DM	Réalisé 2025	RAR 2025
001		Excedent antérieur reporté				
10222		FCTVA	3 000,00 €		2 013,80 €	
10226		Taxe Aménagement	1 000,00 €		304,76 €	
1068		Affectation résultat	47 358,69 €		47 358,69 €	
Chap 10		Dot, fds divers et réserves			49 677,25 €	
203-041		Frais Etudes		2 107,00 €	2 107,00 €	
Chap 20					2 107,00 €	
165		Cautionnement reçu	1 186,87 €		0,00 €	
28-040		AMORTISSEMENTS	9 265,00 €		9 265,00 €	
Chap 28			9 265,00 €		9 265,00 €	
13251	202405	Fds de Concours Cauvaldor/Bibli	8 400,00 €		8 479,86 €	
1323	202405	Suvb Département Bibliothèque	13 800,00 €			13 449,00 €
1641	202405	Emprunt/Biblio	18 000,00 €		0,00 €	
TOTAL OPÉ	202405		40 200,00 €		8 479,86 €	13 449,00 €
1641	202404	Adressage				
	202404	Emprunt Adressage	25 000,00 €		0,00 €	
Opération	202404		25 000,00 €		0,00 €	
21-040		virement section fonctionnement	66 656,00 €			
TOTAL			195 773,56 €		69 529,11 €	13 449,00 €

• RATIOS

Endettement de la Commune – 2025

Commune Assainissement TOTAL

Encours au 31-12-2023 : 118 613.89 € 28 193.42 € 146 807.31 €

ANNUITÉ

Remboursement du capital 29 102.09 € 4 820.78 € 33 922.87 €

Intérêts 1 026.15 € 1 525.26 € 2 551.41 €

Nombre d'habitants 431

Encours de la dette par hab. 340.62 €

Annuité de la dette par hab. 84.63 €

• La CAF – Capacité d'Autofinancement

L'épargne brute appelée aussi « Capacité d'Autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et des dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Encours de la dette 146 807.31 €

Annuité de la dette 36 474.28 €

Remboursement du Capital 33 922.87 €

Résultat 2025 68 331.64 €

Résultat cumulé 308 588.22 €

I. Effectif de la Collectivité :

Filière Administrative : 1. Rédacteur Territorial Principal plein temps 35h00-Titulaire

1. Adjoint Administratif (Agence Postale et Bibliothèque) Temps Non Complet 17h00-
CDI

Filière Technique : 2. Adjoints Techniques Principaux à temps complet 35h00-Titulaires

1. Adjoint Technique Principal à temps complet 35h00 Titulaire Mis à disposition du
SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de
Communes Causse et Vallée de la Dordogne.

1. Adjoint Technique Principal à temps non complet 28h00-Titulaire Mis à disposition
du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de
Communes Causse et Vallée de la Dordogne.

2. Adjoints Techniques à temps non complets 29h50 et 14h40–non titulaires- CDD-
Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la
Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Filière Animation : 1. ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans l'Ecole Maternelle) 32h30 Titulaire Mis à disposition
du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de
Communes Causse et Vallée de la Dordogne

• Budget Annexe – Service Assainissement

Le Budget annexe de l'assainissement est distinct du budget principal mais voté par l'assemblée délibérante.

Ce budget permet d'établir le coût réel du service assainissement et détermine avec précision le prix à payer par ses seuls
utilisateurs pour équilibrer les comptes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement positif en 2025 + 8 307.49 € contre – 5 677.16 € en 2024. Ce déficit N-1 a été « amorti » par un
résultat antérieur positif de 21 270.22 € mais qui commençait à baisser d'année en année de manière significative.

L'augmentation des tarifs en 2025 a porté ses fruits et a amélioré le résultat de fonctionnement, cependant, le montant payé au
SYDED a été de 4 763 € or en 2026, 8 318.20 € ont déjà été mandaté, soit un différentiel de 3 555.20 € et il y aura encore des
factures à payer, qu'il faudra prévoir dans le budget 2026 qui reste encore très fragile.

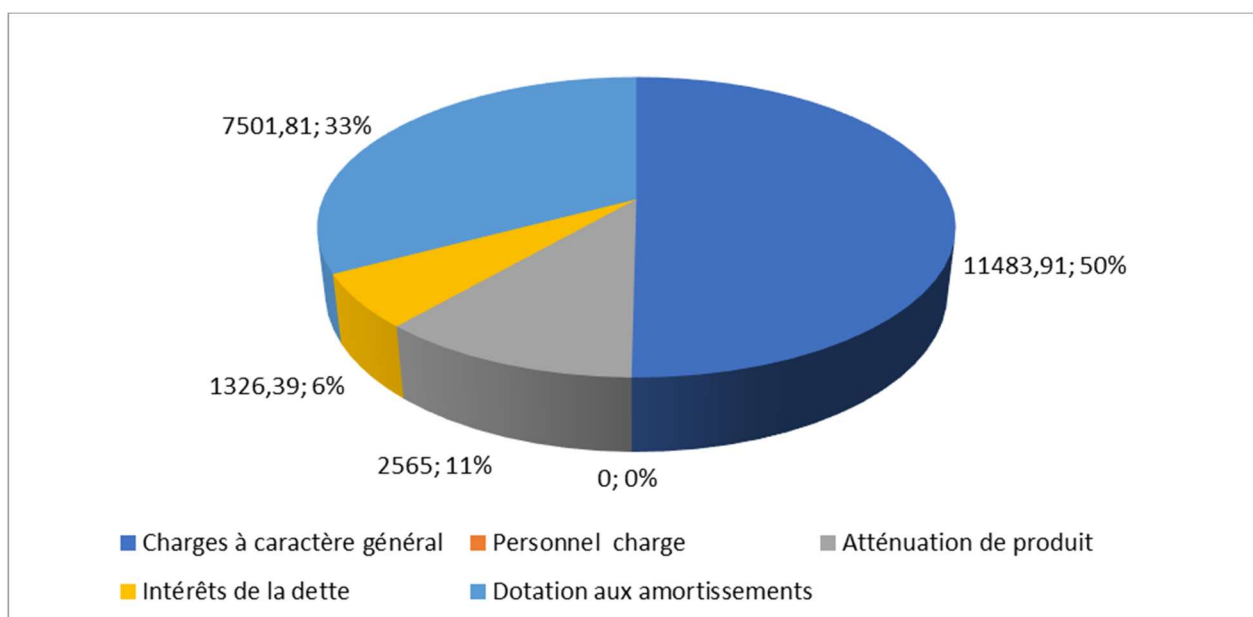
Déficit en investissement car achat de la pompe n°2 en 2024 excédant de 1 134.31 € en 2025, déficit de 1 158.27 €.

CFU/ASSAINISSEMENT -2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-2025

	<i>BUDGET 2025</i>	<i>RÉALISATION 2025</i>
6061 fournitures non stockables	4 500,00 €	3 434,50 €
6063 fournitures d'entretien	400,00 €	0,00 €
6068 autres matieres et fournitures	500,00 €	241,20 €
61521 batiments public	1 000,00 €	0,00 €
61523 Ent & Réparation réseaux	3 200,00 €	3 011,36 €
622 rem inter honoraires	15 000,00 €	4 763,00 €
627 services bancaires et assimilés	130,91 €	33,85 €
011 CHARGES à caractere GAL	24 730,91 €	11 483,91 €
621 Personnel extérieur au service	3 000,00 €	0,00 €
012 charges personn +frais assimilés	3 000,00 €	- €
706129 red pollution de l'eau	2 700,00 €	2 565,00 €
014 atténuation de produit	2 700,00 €	2 565,00 €
6541 créance admise en non valeur	50,00 €	403,86 €
65 créances admises en non valeur	50,00 €	403,86 €
6611 intérêts de la dette	2 000,00 €	1 525,30 €
66112 interets rattachemt icne	250,00 €	• 198,91 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 250,00 €	1 326,39 €
67 TITRE ANNULES		
678 Autres Charges exceptionnelles	- €	
6811 DOT AUX AMORTISSEMENT	7 363,00 €	7 363,00 €
6817 Dot Dépréc Actifs circulants	140,00 €	138,81 €
023 vir section investissement	5 000,00 €	
TOTAL DEPENSES	45 233,91 €	23 280,97 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – CFU ASSAINISSEMENT – 2025

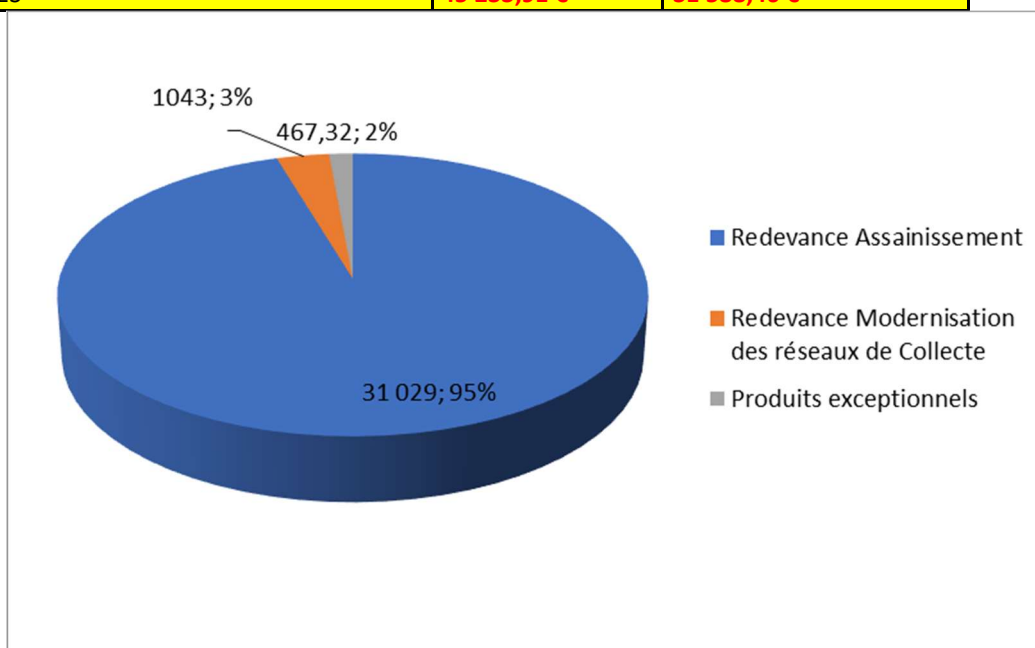


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent du prix payé par les utilisateurs du service Assainissement, à savoir, la redevance annuelle (forfait + consommation au m3) et redevance de modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les recettes ont très légèrement augmenté du fait de l'augmentation du forfait mais restent insuffisantes pour faire face aux dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT-2025

	BUDGET 2025	RÉALISATION 2025
002 Excédent antérieur reporté	14 485,91 €	
70611 rede assainissement	29 648,00 €	31 121,14 €
706121 Redevance moderni réseaux collecte	1 100,00 €	
74 subvention d exploitation	- €	
7581 FCTVA	- €	467,32 €
771 Produits exceptionnels		- €
777 pd exceptionnel/reprise subvention		
7817 Rep dépréciation Actifs circulants		
TOTAL RECETTES	45 233,91 €	31 588,46 €



DEPENSES INVESTISSEMENT 2025-CFU

Compte	opération	Désignation	BP 2025	Réalisé
1			1 107,15 €	
1641		Emprunts	7 363,00 €	4 820,74 €
2158		Autres installations	5 000,00 €	4 807,68 €
		TOTAL	13 470,15 €	9 628,42 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2025-CFU

Compte	opération	Désignation	BP 2025	Réalisé
--------	-----------	-------------	---------	---------

21			5 000,00 €	
1068		autres reserves	1 107,15 €	1 107,15 €
10222		FCTVA	- €	- €
2805		Amortissements		
2813		Amortissements	51,00 €	51,00 €
28156		Amortissements	300,00 €	300,00 €
28158		Amortissements	6 772,00 €	6 772,00 €
2818		Amortissements	240,00 €	240,00 €
		TOTAL	13 470,15 €	8 470,15 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la note de présentation du CFU 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 10-03-2026

Le Maire

Jean-Christophe CID

La Secrétaire de Séance

Nicole CAYRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 03/ 2026
et publié ou notifié
le 11 / 03 / 2026

Délibération : adoptée

Jean-Christophe CID
Président de séance

NICOLE CAYRE
Secrétaire de séance